

CT COMPTABILITE II
(M. Eichenlaub)

Durée : 2 heures

Matériel autorisé : - une calculatrice de poche à fonctionnement autonome.
- le plan comptable général

EXERCICE 1 : TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE (8 points)

L'entreprise SOTRAVEST, entreprise commerciale, constituée le 2 janvier 2006, soumise à la TVA au taux normal sur la totalité de son chiffre d'affaires, clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année. Vous participez aux travaux de clôture de l'exercice 2010.

Travail à faire

À l'aide des annexes 1 à 4 :

1. Enregistrer au journal l'écriture de régularisation relative à l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale.
2. Présenter dans un tableau les calculs relatifs aux différents titres (titres de participation et valeurs mobilières de placement) afin de faire apparaître les éventuelles dépréciations ou reprises sur ces actifs pour l'exercice 2010. Enregistrer au journal les éventuelles écritures de régularisation provenant de vos calculs.
3. Enregistrer au journal toutes les écritures de régularisation relatives aux stocks.
4. Enregistrer au journal les écritures de régularisation relatives aux créances douteuses (les calculs doivent être justifiés). Procéder client par client.

ANNEXE 1 : Emprunt

Un emprunt de 200 000 € au taux de 6 % l'an remboursable dans 5 ans, a été souscrit par l'entreprise SOTRAVEST auprès de la Société Générale. Les fonds ont été mis à la disposition de l'entreprise SOTRAVEST le 15 avril 2007. Cet emprunt est remboursable "in fine" (c'est-à-dire en totalité le 15/04/2012), mais les intérêts sont payables, chaque année à terme échu, c'est-à-dire le 15 avril.

ANNEXE 2

Portefeuille titres de l'entreprise SOTRAVEST arrêté à la date du 1er janvier 2010

Nature des titres	Quantité	Date d'acquisition	Prix d'achat unitaire	Cotation au 31/12/2009
Titres de participation				
Actions Veriten	1 300	15/06/08	120	130
Actions Veriten	1 200	01/09/09	105	130
Valeurs mobilières de placement				
Actions Fidex	40	01/04/08	112	105
Actions Fidex	130	15/09/08	105	105
Actions Fidex	30	01/11/09	108	105
Actions Lomax	110	01/06/09	109	112

En 2010, il n'y a eue aucune acquisition ou cession de titres ou de VMP.

Une dépréciation de 370 € a été constatée au 31/12/2009 pour les valeurs mobilières de placement.

La cotation moyenne relevée par le comptable de l'entreprise SOTRAVEST pour procéder à l'estimation du portefeuille au 31 décembre 2010 est la suivante :

Actions Veriten	110
Actions Fidex	102
Actions Lomax	115

ANNEXE 3 : Traitement des stocks

Extrait de la balance au 31/12/2010 avant inventaire :

	DEBIT	CREDIT
370 – Marchandises	38 100,00	
326 – Emballages	1 800,00	
397 – Dépréciation des marchandises		1 040,00

L'état des stocks au 31 décembre 2010 est le suivant :

- Stock de marchandises : 42 700 €.
- Stock d'emballages : 1 700 €.

Aucune dépréciation de stock n'est à constater à la clôture de l'exercice 2010.

ANNEXE 4

Etat des créances douteuses de l'entreprise SOTRAVEST
au 31 décembre 2010 avant inventaire.

Noms des clients	Nominal TTC au 31/12/2009	Dépréciation au 31/12/2009	Règlement effectué durant l'exercice 2010	Observations
Leduc	9 687,60	3 240,00	1 196,00	Porter la provision à 60 % du solde restant dû. Client définitivement insolvable. On pense récupérer 55 % de la créance restant due.
Lebaron	14 950,00	10 000,00	-	
Lemarquis	7 176,00	2 400,00	1 794,00	
	31 813,60	15 640,00	2 990,00	

Le client Lecomte, débiteur de 14 352 € TTC est en redressement judiciaire. Selon les informations reçues, la créance semble recouvrable à 60 %.

EXERCICE 2 : IMMOBILISATIONS AVEC SUBVENTION (12 points)

Le 25/04/N, la SA MIREVAL installée à MONTPELLIER, reçoit la notification de l'attribution d'une subvention de 400 000 € destinée à financer l'acquisition des immobilisations décrites ci-dessous :

- un ensemble immobilier pour une valeur de 800 000 € dont (250 000 pour le terrain),
- une ligne de production (matériel industriel) d'une valeur de 200 000 € HTVA (TVA : 19,60 %).

L'ensemble immobilier est acquis le 2/05/N devant Maître DUPONT, il sera réglé pour moitié à cette date, le restant devant être versé au vendeur le 31/12/N. Il est immédiatement mis en service.

La note des frais d'acquisition de l'ensemble immobilier parvient à la SA MIREVAL le 12/05/N. Cette note est payée au comptant par chèque le 20/05/N. Ces frais, comptabilisés en charges comprennent :

- les droits d'enregistrements : 56 000 €
- les honoraires de notaire : 27 500 € HTVA (19.60%).

La facture d'achat de la ligne de production est établie le 12/06/N, elle est payable à 30 jours fin de mois. Cette ligne de production est mise en service le 1/07/N.

La subvention est effectivement encaissée le 15/06/N. Une clause d'inaliénabilité fixe à cinq ans la durée pendant laquelle le terrain ne peut pas être revendu.

La société a décidé d'étaler le rattachement de la subvention aux résultats conformément aux règles du plan comptable. La subvention est affectée aux biens financés proportionnellement au prix d'acquisition.

La construction est amortie sur 25 ans en mode linéaire. La ligne de production est amortie en 5 ans selon le mode linéaire du point de vue économique mais l'entreprise souhaite bénéficier de l'amortissement fiscal dégressif (coef 1,75) auquel ouvre droit cet équipement.

Le 3/09/N+1, la société décide de vendre pour 120 000 € HTVA (TVA : 19,60 %) la ligne de production afin de la remplacer par un matériel plus performant.

Le 30/12/N+6, la SA MIREVAL vend finalement l'ensemble immobilier, acquis en N. Le prix de cession est fixé à 900 000 € dont 260 000€ pour le terrain.

L'exercice comptable de la SA MIREVAL coïncide avec l'année civile.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Enregistrer au journal les opérations concernant les acquisitions subventionnées début N (entre le 25/04/N et le 30/06/N).**
- 2) Présenter, au 31/12/N, les calculs de dotations aux amortissements et de reprise de la subvention, puis passer toutes les écritures comptables nécessaires.**
- 3) Enregistrer toutes les opérations relatives à la cession de la ligne de production en N+1.**
- 4) Enregistrer toutes les opérations relatives à la cession de l'ensemble immobilier en N+6.**